À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité d'Henryville tenue le lundi 3 juillet 2017, à 20 h au 854 rue St-Jean-Baptiste à Henryville, sont présents mesdames et messieurs les conseillers; Danielle Charbonneau, Isabelle Deland, Léo Choquette, Daniel Thimineur, Valérie Lafond et Francine Grenon sous la présidence de la mairesse, Mme Andrée Clouâtre formant quorum.

Également présente : Mme Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière

La mairesse, Madame Andrée Clouâtre, ouvre la séance à 20 h.00

6041-07-2017 Ouverture de la séance

Il est proposé par Isabelle Deland appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité d'ouvrir la séance ordinaire du 3 juillet 2017.

6042-07-2017 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Francine Grenon et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le varia ouvert.

6043-07-2017 Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 juin 2017

Il est proposé par Valérie Lafond appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances du 5 et 19 juin 2017.

6044-07-2017 Adoption des comptes à payer du mois de juin et ratification des comptes déjà payés

Il est proposé par Daniel Thimineur appuyé par Léo Choquette et résolu à l'unanimité :

D'approuver la liste des paiements effectués au mois de juin 2017 totalisant la somme de : 100,679.97\$.

D'autoriser le paiement des comptes à payer du mois de juin 2017 au montant de: 72,030.98\$

Pour un total de comptes à payer de: 172,710.95\$.

Je, soussignée, certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés. En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Sylvie Larose Asselin, Directrice générale

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées.

Secrétaire-trésorière

6045-07-2017 Inscription Congrès FQM

Attendu que Mesdames Andrée Clouâtre, Danielle Charbonneau et Sylvie Larose Asselin ont réservé par l'entremise de la MRC du Haut-Richelieu, deux chambres pour le congrès de la FQM;

Attendu que les inscriptions doivent être effectuées afin de bénéficier d'un coût préférentiel;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyé par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie les coûts d'inscriptions pour trois congressistes au montant de 2280.\$ excluant les taxes applicables et autorise tout frais inhérent à ce congrès.

6046-07-2017 5 dossiers à régulariser

Attendu que la municipalité a acquis par les années passées 5 dossiers pour les ventes pour taxes ou lors de la réforme cadastrale;

Attendu que la municipalité doit régulariser les 5 dossiers concernant les titres de propriétés;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité de nommer Gagnon, Dorais, Laprise notaires, afin de faire les enregistrements de titre requis : lots 4777097 rue Robert/4777087 rue Lapierre/4775859 rue 67-1/4777098 Rang Goyette/5705028 Route 133-Petit Sabrevois.

6047-07-2017 2^{ième} versement OP CERH Attendu que la municipalité paie une quote-part au Centre d'entraide Régional d'Henryville annuellement:

Attendu que la municipalité versera la quote-part en deux versements soit en février et en juillet 2017;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité octroie un montant de 722.50\$.\$ représentant le 2^{ième} versement au Centre d'entraide Régional d'Henryville pour l'année 2017.

6048-07-2017 Bancs de parc Attendu que la municipalité a fait l'acquisition de 4 bancs de parc dans le cadre de la subvention du PHNA (jeu de pétanque et WIFI);

Attendu que la municipalité a reçu l'équipement d'Équiparc pour un montant total de 5723.46\$ incluant les taxes applicables;

En conséquence, sur la proposition d'Isabelle Deland appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le coût de la facture no. 16172 au montant de 5723.46\$.

6049-07-2017 Autorisation de paiement André Méthé Transport Attendu que la municipalité a requis les services d'André Méthé Transport inc. dans le cadre de la subvention du PNHA (jeu de pétanque et WIFI);

En conséquence, sur la proposition de Francine Grenon appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité défraie le coût de la facture no. 5453 au montant de 988.79\$ taxes incluses pour les travaux d'excavation et de pierre pour le jeu de pétanques.

6050-07-2017 Propriétés en vente pour taxes Attendu que la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre les dossiers de vente pour taxes non acquittées à la MRC du Haut-Richelieu;

En conséquence, sur la proposition de Danielle Charbonneau appuyée par Léo Choquette, il est résolu à l'unanimité que la municipalité reconnaît avoir été informée des dossiers à être transmis en vente pour taxes pour l'année 2016.

6051-07-2017 Mandat préparation de documents vente pour taxes Attendu que la municipalité d'Henryville doit préparer des documents relatifs à la vente pour taxes qui doit avoir lieu le 19 octobre prochain;

Attendu que 14 dossiers sont susceptibles d'être vendus pour taxes non acquittées pour l'année 2016 représentant la somme de : 16,639.68\$\$ et que si les taxes 2016 ne sont pas acquittées l'année de taxation 2017 sera incluse, tel que présenté aux membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à préparer tous les documents relatifs à la vente et autorise les dépenses afférentes à cette fin.

6052-07-2017 Mandat pour enchérir lors de la vente pour taxes Attendu que le conseil municipal doit mandater quelqu'un pour enchérir jusqu'au montant des taxes, pour et au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes afin de protéger les intérêts de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Danielle Charbonneau et résolu à l'unanimité que le conseil mandate la mairesse ou la pro-maire Mme. Francine Grenon, pour représenter les intérêts de la municipalité lors de la vente pour taxes le 19 octobre 2017.

6053-07-2017 Nomination du pro-maire 1^{er} juillet au 31 décembre (Mme Francine Grenon) Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil nomme Mme Francine Grenon, conseillère à titre de pro-maire du 1^{er} juillet au 31 décembre 2017 ou jusqu'à la fin de son mandat.

6054-07-2017 Embauche étudiants camp de jour/ 5 moniteurs et 1 sauveteur Attendu que la municipalité va recevoir pour l'année 2017, un remboursement pour une partie du salaire de 2 étudiants pour la période estivale du camp de jour;

Attendu que la municipalité doit embaucher, 5 moniteurs et 1 sauveteur;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité autorise les dépenses à cette fin.

6055-07-2017 Demande de partenariat Aréna de Bedford Attendu que le conseil municipal a rencontré le comité de Sports de glace le 6 juin dernier et a entendu les demandes et les commentaires de ce comité;

Attendu que toutes les inscriptions « mineurs » faites à l'aréna de Bedford ne sont pas éligibles au frais de remboursement de la politique familiale;

Attendu que toute demande de remboursement pour d'autres activités par ces jeunes ne sera pas accordée dans le cadre de la politique familiale;

La mairesse Mme Andrée Clouâtre demande le vote. Cinq votes pour, un vote contre.

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à la majorité des votes que la municipalité transmette la décision au maire de Bedford concernant le partenariat avec l'aréna de Bedford à savoir :

Que la municipalité adhère au partenariat de l'aréna de Bedford à partir de la saison 2017-2018.

Dépôt rapport du directeur incendie

Aucun rapport n'est déposé.

Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal Le rapport de l'inspecteur municipal est déposé ainsi que le rapport d'inspection des chemins.

6056-07-2017 Adoption du règlement 180-2017 Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 juin 2017 et que le 1^{er} projet a été déposé le 5 juin 2017;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité abroge le règlement 177-2017 et adopte le règlement 180-2017 sans modification au 1^{er} projet, relatif à la circulation, au stationnement et à la vitesse et qu'une dispense de lecture soit accordée.

6057-07-2017 Adoption 1^{er} projet règlement 59-2006-19 Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 5 juin 2017;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Francine Grenon, il est résolu à l'unanimité que la municipalité adopte le 1^{er} projet du règlement 59-2006-19 sans modification ainsi qu'une dispense de lecture, modifiant le règlement de zonage relativement aux boîtes de dons, aux remises, aux potagers et à la protection des arbres.

6058-07-2017 Avis de motion modification règlement de zonage 59-2006 Avis de motion est donné par Léo Choquette qu'à une séance régulière ou spéciale sera adopté le règlement 59-2006-20 modifiant le règlement de zonage 59-2006 afin de créer la zone 210 et adopte le 1^{er} projet de règlement avec dispense de lecture.

6059-07-2017 Appui morcellement et aliénation demande d'autorisation CPTAQ Attendu que la Municipalité d'Henryville a reçu une demande d'autorisation destinée à la CPTAQ, pour fins d'aliénation et de lotissement, présentée par Ferme Keurentjes inc. pour le lot 4 775 923;

Attendu que le projet a fait l'objet d'une dérogation par la résolution no. 6032-04-2017 afin d'autoriser la subdivision du lot;

Attendu que cette demande est conforme aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Henryville;

Attendu qu'en vertu de l'article 58.2 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, RLRQ, chapitre P-41.1,* la Municipalité doit recommander à la CPTAQ les demandes d'autorisation en se basant sur les dispositions 62 de la Loi, soit :

- 1° le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants;
- 2° les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture;
- 3° les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes aux activités agricoles découlant de l'exercice des pouvoirs prévus au paragraphe 4° du deuxième alinéa de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1);
- 4° les contraintes et les effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;
- 5° la disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture, particulièrement lorsque la demande porte sur un lot compris dans une agglomération de recensement ou une région métropolitaine de recensement telle que définie par Statistique Canada ou sur un lot compris dans le territoire d'une communauté;
- 6° l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;
- 7° l'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région;
- 8° la constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture;
- 9° l'effet sur le développement économique de la région sur preuve soumise par une municipalité, une communauté, un organisme public ou un organisme fournissant des services d'utilité publique;
- 10° les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire le justifie. Elle peut prendre en considération:
- 1° un avis de non-conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ou au plan métropolitain d'aménagement et de développement transmis par une municipalité régionale de comté ou par une communauté;
- 2° les conséquences d'un refus pour le demandeur.

Pour ces motifs, il est proposé par Léo Choquette appuyé par Isabelle Deland et résolu à l'unanimité que la Municipalité recommande à la CPTAQ d'autoriser la demande présentée par Ferme Keurentjes inc. pour obtenir l'autorisation demandée dans le but de morceler et d'aliéner le lot 4 775 923 en deux parties afin de pouvoir en céder une partie aux propriétaires contigüs : soit Ferme Keurentjes inc.

6060-07-2017 Autorisation demande de soumission travaux de fossés Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux de fossés dans quelques rues municipales et qu'il y a lieu de demander des prix;

En conséquence, sur la proposition de Daniel Thimineur appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à demander des prix pour lesdits travaux de fossés.

6061-07-2017 Autorisation demande de soumission pavage

Attendu que la municipalité doit effectuer des travaux de pavage dans les rues municipales et qu'il y a lieu de demander des prix;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à demander des prix pour les travaux de pavage.

6062-07-2017 Ré-engagement M. Bruno Samoisette

Attendu que la municipalité avait accepté la démission de M. Bruno Samoisette et que ce dernier désire réintégrer son poste de pompier à temps partiel ;

Attendu que la municipalité n'a aucune objection à engager à nouveau M.Bruno Samoisette à titre de pompier à temps partiel ;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Daniel Thimineur, il est résolu à l'unanimité que la municipalité l'embauche à nouveau à partir du 3 juillet 2017.

6063-07-2017 Normes du travail et équité salariale

Attendu que la municipalité doit se conformer aux normes du travail ainsi que la loi sur l'équité salariale;

Attendu qu'un ajustement des normes a été demandé par la CNESST afin de régulariser certains dossiers;

En conséquence, sur la proposition de Valérie Lafond appuyée par Danielle Charbonneau, il est résolu à l'unanimité que la municipalité va se conformer aux normes tel que prescrit par la loi sur les normes du travail et l'équité salariale pour tous les employés municipaux incluant les cadres.

6064-07-2017 Réparation support de pompe dans le puits no. 2

Attendu que la municipalité doit faire exécuter la réparation du support de pompe dans le puits no. 2 à l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Valérie Lafond, il est résolu à l'unanimité que la municipalité requiert les services de la compagnie Hartech afin de faire lesdits travaux tel que présentée dans la soumission no.4397 au montant de 3449.25\$ incluant les taxes applicables et que la municipalité de Saint-Sébastien en soit avisée.

Période de questions

Plusieurs questions ont été posées.

6065-07-2017 Levée de la séance

Sur la proposition de Léo Choquette appuyée par Isabelle Deland, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21 :10hrs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Sylvie Larose Asselin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité d'Henryville dispose des crédits nécessaires suffisants pour le paiement des déboursés reliés aux résolutions adoptées à cette séance.

Sylvie Larose Asselin	
 Andrée Clouâtre, mairesse	 Sylvie Larose Asselin, directrice générale
	Secrétaire-trésorière

« Je, Andrée Clouâtre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal ».

